

Citations

Le président du tribunal militaire de division 2

A vous:

Hoffert Nicolas, fils de Henri Jacques et de Margrit Charlotte née Baumgartner, né le 14 janvier 1971, à Delémont, originaire de Bienne, agent technique en matière synthétiques, précédemment domicilié à 2503 Bienne, rue du Breuil 43, cpl san, cp EM fus 31;

Bachofner Parick, fils de Fritz et d'Eglantine née Nicolet, né le 14 novembre 1964, à Lausanne, originaire d'Oberbalm, horticulteur, précédemment domicilié à 1325 Vaulion, à la Sartelle, chez Mme Eglantine Loosli, cpl sof trm bttr dir feux ob bl 3;

tous deux actuellement sans domicile connu;

vous êtes cités à comparaître à l'audience du tribunal militaire de division 2, siégeant le vendredi 14 décembre 2001, à 8 h. 30, à Yverdon-les-Bains, Hôtel-de-Ville, salle des Débats, 2ème étage, sous l'inculpation pour Hoffert de refus de servir, sous réserve d'acceptation de sa demande de relief et pour Bachofner d'insoumission et absence injustifiée, d'inobservation de prescriptions de service, sous réserve d'acceptation de sa demande de relief.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugés par défaut.

4 décembre 2001

Le président du Tribunal militaire de division 2

Avis

L'Office fédéral des assurances sociales publie:

Lois cantonales sur les allocations familiales

Recueil du 1^{er} avril 1987

Cette collection est contenue dans un classeur à feuilles mobiles, pourvu d'un registre alphabétique. Elle donne un aperçu des régimes cantonaux d'allocations familiales avec indication des montants de prestations, ainsi que le texte intégral des prescriptions cantonales sur les allocations familiales.

Les révisions des dispositions légales sont l'objet de suppléments annuels qui sont livrés automatiquement à toutes les personnes en possession de cet ouvrage.

Bilingue allemand/français, n° de commande 318.801 df

Prix de l'édition complète: 95 fr. 15 (incl. TVA)

Les suppléments 1 à 12 sont inclus dans l'édition de base.

Suppléments parus ensuite:

	N° de commande
– Supplément 15, état 1. 7. 97, 18 fr. 40	318.801.15 df
– Supplément 16, état 1. 4. 98, 17 fr. 20	318.801.16 df
– Supplément 17, état 1. 4. 99, 19 fr. 05	318.801.17 df

Les commandes doivent être passées par écrit à l'OCL/EDMZ, 3003 Berne.

[13]

Citation

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2001
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	48
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	04.12.2001
Date	
Data	
Seite	5937-5938
Page	
Pagina	
Ref. No	10 125 834

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.